

## Faire vivre et se battre pour

- >> Le lien **recherche-formation**.
- >> **La démocratisation de l'accès aux savoirs**, l'élévation des qualifications, avec l'objectif à court terme de 50 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur.
- >> **Les synergies de la recherche publique** publique liant universités, CNRS, INSERM, IRD, INRA... construites dans l'unité par la communauté scientifique, au lieu d'une recombinaison autoritaire pilotée par le gouvernement.
- >> **Le refus des ségrégations et de la concurrence** entre établissements et entre collègues.
- >> **La reconnaissance des spécificités des disciplines** sans cloisonnement.
- >> **La vie démocratique et la collégialité** dans les établissements et les instances (CNU, CNESER...).
- >> **Une réelle autonomie scientifique et pédagogique** dans un cadre national garanti.
- >> **L'intervention dans les débats de société** : xénophobie, racisme, OGM, nucléaire...

## Contre la loi LRU, le « pacte » Recherche et leur logique dévastatrice

Le SNESUP agit tous les jours pour combattre, localement et nationalement les effets néfastes de la loi LRU et de ses RCE. Il se bat pour obtenir son abrogation et pour l'élaboration d'autres lois pour l'enseignement supérieur et la recherche.

**Pour la défense des collègues, le SNESUP, premier syndicat du supérieur agit tant au niveau national qu'au niveau local**

**snes** **U.p-fsu**

## Pour les service public d'enseignement supérieur et de recherche

- >> **Obtenir la création de 5 000 postes de titulaires/an** dans l'enseignement supérieur et la recherche publics, et dès 2011, 2 000 postes supplémentaires pour l'enseignement supérieur.
- >> **Récuser le dogme** « un départ à la retraite sur deux non remplacés ».
- >> **Faire doter l'enseignement supérieur public au niveau de 15 000 euros par étudiant**, exiger un véritable plan social étudiant (bourses, logement), refuser l'augmentation des frais d'inscription.
- >> **Obtenir des règles de financements publics**, équitables et nationales pour les universités et les autres établissements du supérieur.
- >> **Faire doubler les budgets** de la recherche publique et de l'enseignement supérieur ; réduire la part de l'ANR.
- >> **Se battre pour une régulation**, dans un cadre national des formations et des diplômes. Réaffirmer et renforcer le rôle du CNESER.
- >> **Imposer un droit réel à la recherche pour tous**.
- >> **Développer les coopérations** entre toutes les filières post-baccalauréat.
- >> Agir pour **pour une formation des enseignants** renouvelée et diplômante dans des IUFM rénovés et pour une recherche en éducation développée.



## Défendre nos statuts, nos droits, nos retraites Revaloriser notre métier Refuser la précarité

- >> **Statut national et garantie d'emploi** dans le cadre de la fonction publique d'État.
- >> **Statut du doctorant**, emploi au plus près de la thèse.
- >> **Reconnaissance de la thèse** par les employeurs (Public et Privé).
- >> **Recrutement des enseignants-chercheurs par des commissions** comportant une majorité d'élus, avec parité (A et B), composées majoritairement de spécialistes, sans droit de veto du président.
- >> **Recrutement des enseignants de manière transparente** par une commission collégiale.
- >> **Titularisation des collègues** en emploi précaire sur des postes de fonctionnaires d'État.
- >> **Diminution de tous les maxima de services** et TP=TD pour tous, avec les moyens nécessaires.
- >> **Réduction de moitié de service** pour les ATER, les EC nouvellement nommés et les enseignants de second degré en recherche attestée.
- >> **Refus de la modulation individuelle, reconnaissance de l'ensemble des tâches**.
- >> **Carrières** : levée des barrages de classe.
- >> **Évaluations formatives et non punitives** : transparentes, par des instances nationales majoritairement élues, avec parité (A et B).
- >> **Salaires** : revalorisation des traitements ; refus de leur individualisation et des logiques de primes.
- >> **Retraites** : ouverture des droits à 60 ans, sans décote ; prise en compte des années d'étude...

**VOTRE SYNDICAT**

Corps/Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés/PLP/PPIA ENSAM	128 €	137 €	149 €	152 €	162 €	174 €	181 €	195 €	207 €	218 €	240 €
Biadmissibles	130 €	149 €	154 €	162 €	174 €	183 €	193 €	207 €	218 €	240 €	252 €
Assistantes	130 €	149 €	162 €	175 €	189 €	197 €	207 €	218 €	247 €		
Agrégés/PT ENSAM	138 €	162 €	175 €	190 €	203 €	216 €	232 €	248 €	269 €	286 €	297 €
MCF/M-Assistants	165 €	188 €	206 €	231 €	247 €	263 €	271 €	286 €	297 €		
Certifiés HC	181 €	205 €	218 €	235 €	254 €	272 €	286 €				
Agrégés HC / MCF HC / PR2	240 €	255 €	269 €	284 €	297 €	(A1) 323 € (A2) 332 € (A3) 354 €					
PR1	297 €	(B1) 354 € (B2) 368 € (B3) 388 € (C1) 408 € (C2) 421 € (C3) 426 €									
PR EXC	(D1) 426 €	(D2) 446 € (D3) 465 € (E1) 465 € (E2) 482 €									
Vacataires	36 €										
Lecteurs	63 €										
Alloc. moniteurs ATER	98 €										

**ATTENTION : COMPTE TENU DES DISPOSITIONS FISCALES, LE CÔÛT EFFECTIF DE VOTRE COTISATION EST DE 34 % DU VERSEMENT EFFECTUÉ SELON LES INDICATIONS DE LA GRILLE.**

L'attestation de cotisation vous sera envoyée en début 2011 pour un règlement transmis avant le 31/12/10.

**snes** **U.p-fsu**

Pour 2010-2011, comme cela avait déjà été le cas pour 2009-2010 le barème des cotisations a été reconduit sans augmentation par rapport à celui de l'année précédente (CAN du 28/06/09).

**BARÈME DES COTISATIONS 2010-2011**



**FORMULAIRE 2010-2011**

M.  Mme  Mlle  NOM D'USAGE  
 Établissement .....  
 Catégorie ..... Classe ..... Échelon ..... Organisme ..... Section du CNU ..... Section du CoCNRs .....  
 Unité de recherche .....  
 Tél. domicile ..... Tél. portable ..... Tél. prof. ..... Fax .....  
 Composante .....  
 Prénom ..... Année de naissance .....  
 ADHÉSION  RENOUELEMENT  MODIFICATION

Adresse électronique pour courriel SNESUP (très lisible, merci)

L'indication d'une adresse électronique usuelle (de préférence personnelle) est de première importance pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales que pour le suivi des questions personnelles.

Adresse postale pour bulletins et courriers SNESUP et FSU

Date ..... Signature ..... Transmettre au responsable SNESUP local ou à : SNESUP, 78, rue du Fbg-St-Denis, 75010 Paris

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

Vous pouvez régler votre cotisation par chèque (libelle à l'ordre de « SNESUP ») ou choisir le règlement par prélèvement automatique qui permet le fractionnement de la cotisation en 6 fois si l'est contracté en début d'année. Dans ce cas, demandez le formulaire d'autorisation de prélèvement à [tresorerie@snesup.fr](mailto:tresorerie@snesup.fr) ou au 01 44 79 96 16, ou téléchargez-le (<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/Se-syndiquer>) afin de le renvoyer signé et accompagné d'un RIB avec cette fiche.

## Le **snesU.p** votre syndicat

Le premier syndicat des enseignants du supérieur, avec plus de 6 000 syndiqués. Il est présent dans tous les établissements, dans toutes les instances.

En 2010, le SNESUP a obtenu 43,64 % des voix aux élections CTPU, 21,8 % des voix avec la FSU aux élections CTPMESR, et 81 sièges sur 97 avec le SNCS-FSU aux élections CNRS.

Le SNESUP fait partie de la FSU, première fédération de la fonction publique d'État. Il développe des relations avec de nombreux syndicats étrangers.

Les adhérents s'organisent dans chaque section locale. Ils débattent des initiatives dans leur établissement, des questions soulevées dans les instances universitaires. Chaque syndiqué(e) participe aux discussions sur les enjeux locaux, régionaux, nationaux, sur les dimensions européennes et internationales, et contribue à l'activité de l'ensemble du syndicat et à ses prises de position.

Pour votre adhésion, votre cotisation, vos questions, pour nous joindre :

- **sur votre lieu d'exercice** : s'adresser aux responsables syndicaux de votre établissement ;
- **sur le site du SNESUP** : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr) dans l'onglet **LE SNESUP** ;
- **au siège national**, SNESUP-FSU, 78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris. Métro : Château d'eau. Tél. : **01 44 79 96 10**. Courriel : [tresorerie@snesup.fr](mailto:tresorerie@snesup.fr)

### Au service des syndiqués

Pour s'informer, intervenir, se défendre

- Le *Mémo du Sup* ;
- Le *Mémo Retraites* ;
- Le mensuel *Le SNESUP* et ses suppléments (dont *Former des Maîtres*) ;
- La revue *VRS*, éditée avec le SNCS-FSU ;
- La lettre *Flash* ; la lettre *FDE*, et la *Lettre des Retraités* ;
- Le site Web [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr).

**Maître de conférences  
ou professeur d'université,  
ATER, moniteur ou vacataire,  
agrégé ou certifié, PAST, contractuel...**

**En Université,  
— UFR, IUT, IUFM —  
dans une école d'ingénieurs...**

**snesU.p-fsu**

**Le syndicat  
de tous  
dans l'enseignement  
supérieur**

Doctorants et jeunes docteurs,  
se syndiquer à la FSU, c'est possible  
dès l'entrée dans le monde  
de la recherche. C'est même essentiel.

**Avec le SNESUP et le SNCS,  
vous trouvez une section syndicale.**

**snesup-fsu**



**Un métier passionnant**

**Un grand service public**

**Un syndicat d'action  
et de rassemblement**

**snesU.p-fsu**

**VOTRE SYNDICAT**